



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mai, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du dix-neuf mai 2020, s'est réuni en Mairie de Larajasse sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Franck ESSERTEL, Marie Christine PONCET, Franck GUILLON, Régis GUINAND, Karine FONT, Christine DENIS, Jean Marc BRUYAS, Virginie BONNIER, Gilles BROSSARD, Sonia GILBERT, Patrick CHILLET, Nadine GOUTAGNY, Pierre CORDIER, Gisèle PIEGAY, Ludovic GOY, Marilyne POYARD, Yann MALEYSSON

Absents :

Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Claude GOY

M. Fabrice BOUCHUT ouvre le conseil municipal en tant que Maire de l'équipe sortante. Il remercie l'ensemble des membres du conseil municipal pour leur implication tout au long du mandat. M. Fabrice BOUCHUT remercie également l'ensemble du personnel communal, les bénévoles, les forces économiques et les associations de la Commune avec lesquelles ils ont travaillé.

▪ **Election du Maire**

M. Gilles BROSSARD prend la présidence du conseil municipal pour l'élection de M. Le Maire et remercie l'ancienne équipe pour tout le travail qui a été réalisé ces six dernières années. M. Ludovic GOY est désigné comme secrétaire de séance. Les deux assesseurs sont Mme Sonia GILBERT et M. Pierre CORDIER. Le vote a lieu à bulletins secrets. M. Fabrice BOUCHUT est élu Maire au premier tour avec 19 suffrages exprimés.

▪ **Délibération**

⇒ ***N°2020-12 : Fixation du nombre d'adjoints***

Monsieur le Maire prend la présidence du conseil municipal. Il remercie l'ensemble des élus pour son élection à la majorité absolue. Il rappelle la ligne directrice qui doit être adoptée : « nous ne sommes que de passage, nous donnons le meilleur de nous même pour le bien de la Commune ».

Monsieur le Maire invite à procéder à l'élection du nombre d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à 5 le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Adopté à l'unanimité.

▪ **Election des Adjoints**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints.

Une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint est déposée. Elle est composée de Claude GOY, Franck ESSERTEL, Marie Christine PONCET, Franck GUILLON, Jean Marc BRUYAS.

L'élection a lieu à bulletins secrets.

Les adjoints au Maire, élus à la majorité (18 voix), sont ; Claude GOY, Franck ESSERTEL, Marie Christine PONCET, Franck GUILLON, Jean Marc BRUYAS. Fabrice BOUCHUT rappelle que depuis la Loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019, chaque liste d'adjoint doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. L'ordre du tableau est donc le suivant : Franck Essertel, Claude Goy, Jean Marc BRUYAS, Marie Christine PONCET et Franck GUILLON. Toutefois, dans les faits, Claude Goy occupera le poste de premier adjoint au Maire.

Monsieur Fabrice BOUCHUT présente les délégations qui seront attribuées aux adjoints, par arrêté municipal ;

- Claude GOY : la gestion des commissions « Environnement », « Information/Communication », « Affaires scolaires », « Ressources Humaines hors services techniques ». Pour information, Claude Goy sera également conseillère communautaire à la communauté de communes des Monts du Lyonnais et déléguée à la protection des données (RGPD)
- Franck ESSERTEL : la gestion de la commission « Voirie » et gestion du service technique
- Marie Christine PONCET ; la gestion de la commission « Culture » et de la commission « Tourisme »
- Jean Marc BRUYAS ; la gestion de la commission « Bâtiments publics » et de la commission « Assainissement »
- Franck GUILLON ; gestion des finances et des affaires juridiques

Monsieur le Maire informe que deux conseillers municipaux auront également des délégations :

- Régis GUINAND ; commission « Jeunesse, Sport et Relations aux Associations » et commission « Urbanisme »
- Christine DENIS : commission « Economie »

▪ **Charte de l'élu local**

L'article L 2121-7 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, Madame Claude GOY donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L 1111-1-1 ».

Une copie de cette charte et du chapitre du code général des collectivités territoriales consacré aux « conditions d'exercice des mandats locaux » sont distribués. Les articles distribués sont les articles L 2123-1 à L 2123-35 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Fabrice BOUCHUT insiste sur le devoir de réserve à respecter impérativement.

▪ **Dates des conseils municipaux pour l'année 2020**

En 2020, le conseil municipal se réunira aux dates suivantes :

- Jeudi 4 juin à 20h
- Jeudi 16 juillet à 20h
- Jeudi 17 septembre à 20h
- Jeudi 15 octobre à 20h
- Jeudi 12 novembre à 20h
- Jeudi 10 décembre à 20h

▪ **Questions diverses**

- Tags et graffitis sur le bâtiment en centre bourg de Larajasse : doivent être enlevés rapidement
- Masques : plus de 4000 masques reçus et coupés. Ils seront distribués directement dans les boîtes aux lettres. Fabrice Bouchut remercie les bénévoles qui ont fabriqué les masques ou qui ont assemblé ceux que nous avons commandé à l'entreprise spécialisée de Charlieu
- Des bacs à fleurs ont été volés à Lamure. Ils ont été remplacés.
- Reprise des activités sportives ; nous sommes en attente des informations gouvernementales à ce sujet, de même qu'en ce qui concerne la reprise des écoles

Fabrice Bouchut remercie les élus et les agents engagés pendant la période de COVID19, ainsi que Claude Goy pour la gestion de la réouverture de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30